

# Inscriptions Mention Complémentaire T.E.R.

Secrétariat pédagogique

Téléphone  
03.26.41.22.20

Fax  
03.26.41.22.01

Faubourg de Vitry-Le- Brûlé  
BP 90406  
51308 Vitry-Le-François

## ➤ Liste des documents à fournir :

- Fiche pédagogique
- Fiche infirmerie à agraffer avec la copie de toutes les vaccinations inscrites sur le carnet de santé
- RIB
- Fiche internat : à remplir uniquement en cas d'inscription à l'internat.
- 2 photos récentes, inscrire le nom, le prénom et la date de naissance de l'élève au verso de chaque photo.

## Le dossier d'inscription est à envoyer par voie postale à :

Lycée FRANCOIS 1<sup>er</sup>  
Secrétariat pédagogique  
Faubourg de Vitry-Le-Brûlé  
BP 90406  
51308 Vitry -Le - François

## Démarches à effectuer avant la rentrée

- la carte Jeun'Est : demande à effectuer sur le site du conseil régional (<https://www.jeunest.fr>) (voir documents joints)



**La carte Jeun'Est vous permettra de rentrer dans le lycée par le portillon et à déjeuner à la demi - pension.**

- la carte des transports scolaires si besoin: demande à effectuer sur le site [www.fluo.eu](http://www.fluo.eu)

# CLASSE DE MENTION COMPLEMENTAIRE T.E.R.

## FICHE PEDAGOGIQUE - ANNEE 2021/2022

### L'ELEVE

**NOM :** ..... **PRENOMS :** ..... **SEXE :** M  F

**NATIONALITE :** .....

**DATE et LIEU DE NAISSANCE :** le .... / .... / .... à ..... **Département :** .....

EXTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE

INTERNE

LIEU DE RESIDENCE : PERE  MERE

**☎ ELEVE :** ..... **COURRIEL :** .....

**CLASSE ET ETABLISSEMENT FREQUENTES EN 2020/2021 :** .....

**DIPLOMES OBTENUS ET SERIE OU SPECIALITE :** .....

SCOLAIRE

APPRENTI

### LA FAMILLE

	RESPONSABLE LEGAL 1 CODE* :	RESPONSABLE LEGAL 2 CODE* :
<b>NOM</b>	...	...
<b>PRENOM</b>	...	...
<b>PROFESSION</b>	...	...
<b>SITUATION</b>	Emploi <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Retraite <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	Emploi <input type="checkbox"/> Chômage <input type="checkbox"/> Retraite <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>
<b>ADRESSE</b>	...	...
<b>CODE POSTAL / VILLE</b>	...	...
<b>☎ PERSONNEL</b>	...	...
<b>☎ PROFESSIONNEL</b>	...	...
<b>☎ PORTABLE</b>	... <input type="checkbox"/> accepte l'envoi de SMS	... <input type="checkbox"/> accepte l'envoi de SMS
<b>COURRIEL</b>	...	...

**\* CODE RESPONSABLE LEGAL :**

Père et mère 1 Père seul 2 Mère seule 3 Tuteur 4 Autre membre de la famille 5 D.A.S.S. 6 Elève lui-même 7

(valable pour toute la scolarité au Lycée, si modification en cours de scolarité veuillez en informer l'infirmerie)

(1)(à remettre obligatoirement le jour de l'inscription ainsi que la photocopie des vaccinations agrafée)

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....

Tel de l'élève : ..... Date de naissance : ..../..../.... Classe : .....

Qualité :  interne  ½ Pensionnaire  externe  Clinique Soins Études  MLDS

Coordonnées Père Nom : ..... Prénom : .....

Tel Domicile : ..... Professionnel : ..... Portable : .....

Adresse : .....

Coordonnées Mère Nom : ..... Prénom : .....

Tel Domicile : ..... Professionnel : ..... Portable : .....

Adresse : .....

Coordonnées autre personne (autorisée à prendre en charge l'élève)

Nom : .....

Domicile : ..... Professionnel : ..... Portable : .....

N° de sécurité sociale de l'élève : .....

Nom et n° de téléphone du médecin traitant : .....

Notez ci-dessous les problèmes médicaux éventuels : maladie (diabète, épilepsie, allergie, psychiatrique...), dyslexie, allergies (2), traitement en cours (2), dysménorrhées (2) ...  
(ou si vous le souhaitez plus confidentiellement, sous enveloppe fermée + contact téléphonique)

Contre Indication à la prise de certaines médicaments :  oui  non Lesquels : .....

Si prise de traitement sera t-il emmené pour sortie scolaire ou voyage durant l'année par l'élève ? :

oui  non Précisez : .....

Besoins particuliers de l'élève (**Prendre contact avec l'infirmerie du Lycée rapidement pour**) :

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) depuis le : ..../..../.... Pour : .....

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) depuis le : ..../..../.... Pour : .....

Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) depuis le : ..../..../.... Pour : .....

Aménagements aux Examens  Dispense d'E.P.S ( annuelle  partielle) Pour : .....

EN CAS D'URGENCE, UN ELEVE ACCIDENTE EST ORIENTE ET TRANSPORTE PAR LES SERVICES D'URGENCE VERS L'HOPITAL LE MIEUX ADAPTE.

LA FAMILLE EST IMMEDIATEMENT AVERTIE PAR NOS SOINS.

UN ELEVE MINEUR NE PEUT SORTIR DE L'HOPITAL QU'ACCOMPAGNE PAR SA FAMILLE.

Au cas où je ne pourrais pas accompagner mon enfant à l'hôpital, j'autorise le service d'urgences à lui prodiguer les soins nécessaires.

Signature des parents ou de l'élève majeur

(1) Par mesure de sécurité pour votre enfant, aucun traitement courant ne sera administré en l'absence de cette fiche d'urgence infirmerie.

(2) Si un traitement spécifique est en cours (dysménorrhées, allergie...) une ordonnance et le traitement peuvent être déposés à l'infirmerie en cas de besoins dans l'année.

# INFORMATIONS RESTAURATION

## TARIFS Année scolaire 2021-2022

Le Lycée propose aux familles 5 forfaits de demi-pension et un forfait d'internat.

Régime de Demi-pension	Montant pour l'année 2021-2022
Demi-pension pour 1 jour	156.60€
Demi-pension pour 2 jours	297.36€
Demi-pension pour 3 jours	423.36€
Demi-pension pour 4 jours	532.80€
Demi-pension pour 5 jours	626.40€
Internat (4 nuits, DP 5 jours)	1 530.72€
Ticket pour les élèves externes (1)	4.35€

Dès que l'**emploi du temps définitif** de votre enfant sera connu, vers la troisième semaine de septembre, une fiche d'intendance vous sera transmise. Vous devrez alors indiquer le régime de demi-pension, ainsi que les jours fixes de la semaine où il accèdera à la restauration scolaire.

**Une fois choisi, aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre (sauf cas exceptionnel).**

( 1) Si l'élève souhaite se rendre à la restauration en dehors des jours prédéfinis ou qu'il soit externe, il devra venir à l'intendance au préalable pour acheter un ticket à 4.35€ le repas.

Les factures de demi-pension et d'internat sont remises aux familles en début de trimestre et doivent être payées avant la date limite afin d'éviter les poursuites.

**En cas de difficultés financières, des aides pourront être apportées par l'établissement. Le dossier de Fonds social pourra être retiré auprès de l'assistante sociale du lycée ou au pôle de gestion.**

Pour entrer dans le lycée et se rendre à la restauration, l'élève doit posséder une **carte Jeun'Est. Elle ne doit en aucun cas être prêtée.**

En vous inscrivant à la restauration scolaire, vous vous engagez à respecter ces modalités de fonctionnement.

Le Proviseur,

Gérard RECOQUET



Le Gestionnaire,

T. PAILLOUX



## INFORMATIONS POUR DOSSIER INSCRIPTION

Année scolaire 2021-2022

### RESPONSABLE LEGAL (responsable financier)

NOM de l'élève : .....

Classe : .....

NOM : .....

Tél. domicile : .....

Prénom : .....

Tél. Portable : .....

Adresse postale : .....

Adresse mail : .....

# RIB

**MERCI DE JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN  
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE OU POSTAL.**

**Afin de compléter le dossier d'inscription pour l'année  
scolaire 2021-2022**

Le RIB transmis ne pourra servir que pour des remboursements  
(Ex : bourses, demi-pension, voyages annulés...).

En aucun cas, ce RIB ne pourra être utilisé pour effectuer un  
prélèvement sur le compte bancaire indiqué.

Pour toutes questions supplémentaires, vous pouvez joindre l'intendance du  
lycée au 03.26.41.22.28

# INTERNAT

Nom :

Classe :

## Personne à joindre en cas d'urgence

*Conformément au règlement intérieur, la famille des élèves internes doit communiquer **obligatoirement** le nom et les coordonnées d'un correspondant susceptible d'accueillir l'élève en cas de difficultés liées au retour dans la famille ou à la fermeture exceptionnelle de l'internat.*

### Identité, adresse et téléphone du correspondant local :

Nom.....  
 \*\*\*\*\*  
 Prénom.....  
 ....  
 Adresse.....  
 Tél..... Courrier  
 électronique.....

## Autorisation de sortie

Autorisez-vous votre enfant à sortir :

les mercredis après-midi jusqu'à 18h ?	OUI – NON (1)
en cas de sortie éducative organisée par l'établissement ?	OUI – NON (1)
	(1) Rayer la mention inutile
Aucune sortie ne peut être autorisée à partir de 18 h 00 sauf demande écrite par les parents (justificatifs obligatoires)	

## Sortie scolaire

Je soussigné(e),....., responsable légal,  
 déclare dégager l'établissement de toutes responsabilités pour tout accident  
 dont (il pourrait)(1) / (je pourrais)(1)  
 être l'auteur au cours d'une sortie en dehors de l'établissement dans le cadre de l'internat.  
 Je certifie l'existence d'une assurance prenant en charge cette situation.  
 (1) Rayer la mention inutile

A

Le

Signature Responsable(s) légal(aux) / Etudiant (BTS)



# REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT

**L'ensemble des dispositions suivantes constitue un contrat de vie collective entre l'élève ou l'étudiant, sa famille et l'établissement scolaire.**

## 1. Les finalités de l'internat

L'établissement propose ce service pour les élèves dont le domicile est éloigné du lieu d'étude. Cet hébergement offre des conditions de confort normalisées et surtout permet de faciliter la réussite scolaire.

## 2. Les horaires

Ouverture : le soir à partir de 18h.

Fermeture : le matin à 7h20.

Les repas :

- Petit-déjeuner de 7h à 7h40 (fin du service à 7h30).
- Déjeuner de 11h15 à 13h30 selon l'emploi du temps.
- Dîner à 18h45.

La présence est obligatoire à tous les repas.

La soirée :

## **A. Pour les lycéens**

- A partir de 18h05 : présence obligatoire dans les chambres pour les internes non libres.
- 18h50 : repas obligatoire.
- A partir de 18h45 : tous les élèves sont tenus de rester dans l'établissement.
- De 19h30 à 20h30 : étude obligatoire pour tous dans une salle prévue à cet effet.
- De 20h30 à 22h : étude en chambre ou temps de détente selon les activités proposées.
- 22h : extinction des feux et silence de rigueur.

Aucune sortie ne peut être effectuée à partir de 18h00 en dehors des cours à l'école de musique, des entraînements sportifs, des leçons de conduite et de code. Dans l'un de ces cas, faire une demande écrite et l'accompagner d'un certificat d'inscription. Cette autorisation est assujettie aux bons résultats de l'élève et à une utilisation parcimonieuse de celle-ci.

Les autres sorties exceptionnelles doivent être motivées par courrier par les parents auprès des CPE. Les autorisations téléphoniques ne peuvent être qu'exceptionnelles (urgence familiale) et accordées seulement par un CPE.

Des sorties peuvent être organisées pour assister à des spectacles, manifestations culturelles ou sportives.

Dans le cas d'une absence ou d'un retard exceptionnel à l'internat, la famille doit en informer l'établissement par téléphone et transmettre un courrier via l'élève au CPE.

## **B. Pour les étudiants**

- Chaque étudiant est autorisé à sortir librement jusqu'à 22h sauf si les résultats scolaires ne sont pas convenables. Dans un tel cas, l'étudiant ira en étude obligatoire de 19h30 à 20h30.
- Appel obligatoire dans les chambres à 22h et fermeture de l'étage.
- 23h : extinction des feux.
- Le silence est de rigueur à partir de 22h.

Un étudiant peut obtenir l'autorisation de ne pas dormir exceptionnellement à l'internat. Il doit prévenir un CPE au moins 48h à l'avance via un formulaire d'autorisation d'absence à retirer au bureau de la vie scolaire.

Les étudiants ont la possibilité de stationner leur véhicule dans l'enceinte du lycée après avoir rempli une convention et obtenu l'autorisation de Monsieur le Proviseur. Le véhicule est immobilisé du lundi au vendredi.

### **3. Les obligations**

- Séparation filles/garçons.
- L'internat est réservé aux seuls internes.
- Toute gêne du travail scolaire par le bruit et le désordre est inadmissible.
- L'ambiance générale au sein de l'internat doit être paisible pour le repos de tous.
- La ponctualité selon les différents horaires ne se discute pas.
- L'hygiène de vie : prendre tous ses repas, ne pas fumer, ne pas introduire de substances illicites (alcool, drogues...), respecter la propreté de la chambre et des sanitaires.
- En cas de dégradation des bâtiments et du mobilier, la famille devra s'acquitter de la facture de réparation ou de remplacement.

### **4. Les punitions, les sanctions**

Elles sont appliquées en cas de manquement aux règles (cf règlement intérieur).

### **5. Equipement personnel**

- Aucun appareil électrique à résistance n'est autorisé par mesure de sécurité.
- Les consoles de jeu, les lecteurs DVD portables ne sont pas admis.

### **6. Le trousseau de l'internat**

- Couette ou couverture ignifugée (ne prenant pas feu).
- Housse de couette ignifugée.
- 1 drap de dessous.
- 1 drap de dessus.
- 2 cadenas.
- 1 lampe de chevet.
- 1 réveil.
- Un oreiller ou un traversin avec leur housse ignifugée.

### **7. Les meubles à disposition des internes**

- 1 lit
- 1 bureau
- 1 étagère
- 1 armoire
- Les meubles sont numérotés du fait des états des lieux d'entrée et de sortie.



## DEMANDE DE CARTE JEUN'EST

De 15 ans à 29 ans

A partir de la rentrée, tout élève aura besoin d'une carte  
Jeun'est pour :

ENTRÉE ET SORTIE DU LYCEE

PASSAGE A LA RESTAURATION

Faire une demande de carte Jeun'est auprès du lien  
ci-dessous :

<https://www.jeunest.fr>

Les justificatifs pour obtenir la carte Jeun'est sont :

- Une photo à scanner sur le site
- Les BTS un certificat de scolarité à fournir + photo
- La carte est gratuite et sera expédiée à domicile

**Nous vous recommandons de commander cette carte  
dès le mois de juillet afin d'être certain de la recevoir  
avant la rentrée de septembre**

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Rentrée 2021/2022

**inscription sur internet !**



Rendez-vous sur

**[www.fluo.eu/51](http://www.fluo.eu/51)**

dès le 14 juin 2021

**+ simple**

**+ rapide**

**+ sécurisé**

### IMPORTANT :

- 1 **L'inscription en ligne et le règlement de la participation financière avant le 15 juillet** vous garantissent **la délivrance d'une carte de transport dès la rentrée,**
- 2 la réception de votre demande vous est **notifiée par mail,**
- 3 votre enfant recevra une carte de transport, valable pour l'année scolaire 2021-2022 **par l'intermédiaire de son établissement ou directement à votre domicile.** Il devra impérativement la présenter au conducteur. Dans le cas contraire, il pourra se voir refuser l'accès au véhicule.

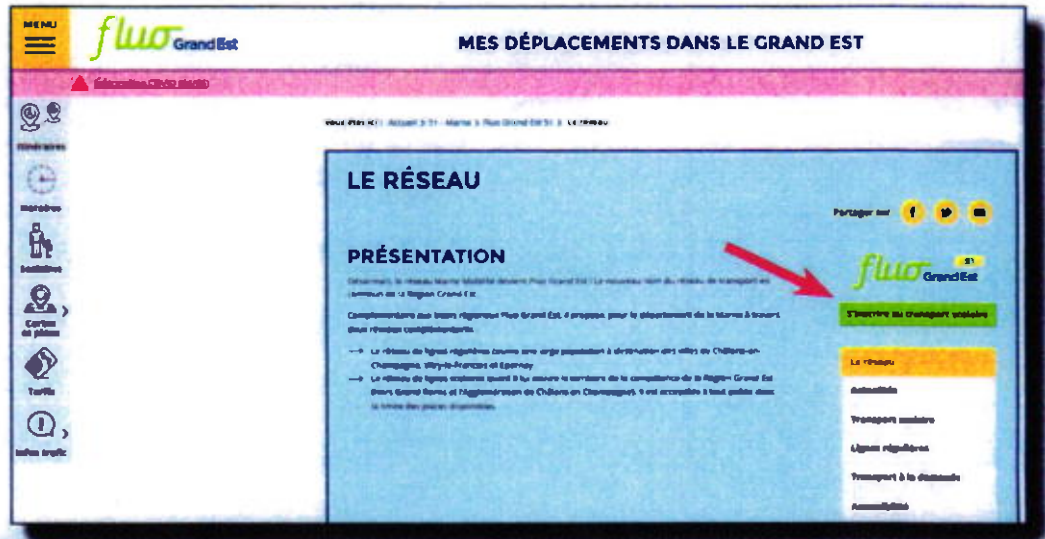
1

Rendez-vous sur  
[www.fluo.eu/51](http://www.fluo.eu/51)



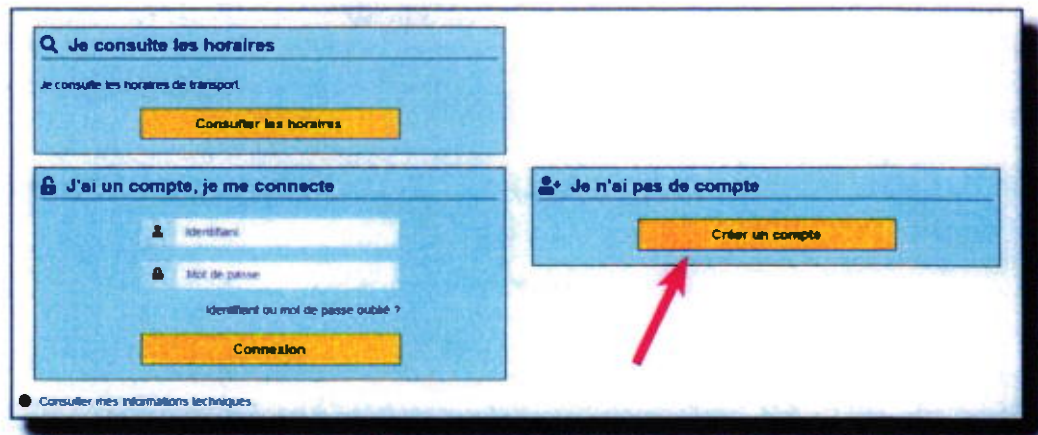
2

Cliquez sur le bouton  
**S'inscrire au transport scolaire**



3

Cliquez sur  
**Créer un compte**



Si vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas inscrire votre enfant via Internet :  
Rendez vous sur [www.fluo.eu/51](http://www.fluo.eu/51) rubrique « Transport Scolaire » et téléchargez le  
formulaire d'inscription correspondant à la situation de votre enfant à la rubrique  
« Comment s'inscrire ? ».

Vous pourrez le déposer ou l'envoyer à l'adresse suivante, accompagnée de son  
règlement :

**Maison de la Région CHALONS-EN-CHAMPAGNE - Service Transports Mame**  
5 rue de Jericho - CS7044 - 51037 Châlons-en-Champagne  
Tél : 03 26 70 77 60 (☎ après-midi de 13h30 à 17h00).

